

**MOULIN DE LA VILLE, EGLISE NOTRE DAME DE BON SECOURS et LE
TRIEUX en 1860.**



Lithographie de Hubert Clerget.

En 2016, Michel Morel, propriétaire du manoir de Bodeillo en Bulat Pestivien (22160) et du musée du manoir breton avait réalisé une exposition : « Villes de Bretagne au XIX^{ème} siècle ». Il avait reproduit en grand format exécuté à la peinture acrylique sur toile les paysages urbains des lithographies réalisées sur le vif par des artistes contributeurs de deux volumes consacrés à la Bretagne, effectués entre 1843 et 1847.

De plus, il avait retenu une gravure **d'Hubert Clerget**, datable de 1860, qui lui a servie de modèle en ayant modifié les coiffes féminines, fautives, et qu'il a remplacées par des toukenns en usage dans notre pays du Trégor, ainsi que la scène d'embarquement du premier plan, peu réaliste...Mais Hubert Clerget s'était lui-même inspiré d'une lithographie plus



ancienne faite par Félix Benoist sans le drapeau, avant 1845/46 publiée en 1845-46 pour la « Galerie Armoricaine ».

Félix Benoist, né le 15 avril 1818 à Saumur (Maine-et-Loire)[1](#) et mort le 20 septembre 1896 à Nantes, est un peintre, dessinateur et lithographe français, auteur de vues de villes, de monuments et de paysages (notamment en France — en Bretagne et en Normandie —, en Italie, en Angleterre, en Russie, etc.)

Hubert Clerget : né le 28 juillet 1818 à Dijon et mort le 4 mars 1899 (à 80 ans) à Saint-Denis, est un peintre, dessinateur, lithographe, architecte. Élève du peintre Anatole Devosge et de l'architecte Claude Saint-Père, il expose au Salon en 1843 et 1865. Dessinateur et aquarelliste remarquable, il a témoigné des beautés architecturales de notre patrimoine ; graveur et lithographe recherché, Clerget collabore comme illustrateur à l'ouvrage des voyages pittoresques et romantiques de l'ancienne France du baron Taylor.

Sur le tableau de Michel Morel on peut s'imaginer le moulin de la ville de Guingamp et tout ce qui l'entoure.

Au premier plan :

- Lavoir d'hotel privé
- Au dessus, un tronçon de rempart
- Le moulin de la ville avec sa roue et derrière les maisons du faubourg de Trotrieux étiré entre les remparts et le Trieux où l'on trouvait des menuisiers, des tonneliers, des tanneurs... Ce moulin à grains du 14^{ème} siècle sera démoli en 1903 et remplacé en 1905 par une minoterie industrielle.
- La chaussée rejoignant les deux rives et le déversoir.

En arrière plan, l'église Notre Dame de Bon Secours (qui deviendra basilique mineure en 1899). On distingue bien la flèche et les deux tours : à gauche, la tour du XIII^{ème} siècle était appelée la tour de l'horloge ; droite , la tour plate ou renaissance du XVI^{ème} siècle et qui contient la chambre des cloches ; la flèche de la tour pointue (en partie détruite le 8 août 1944 par un tir d'obus par les américains, remontée en 1955) le coq-girouette culmine à 57 m du sol.

Ce qui nous intéresse : pourquoi un drapeau bleu, blanc, rouge est il représenté sur la lithographie d'Hubert Clerget ?

Cette lithographie est présumée datée de 1867. Souvenons nous, un peu, de l'histoire de France !

La première fois que les trois couleurs bleu, blanc, rouge ont été portées ensemble, ce n'est pas sous forme de drapeau, mais sous forme de cocarde. Arborée par les révolutionnaires de 1789, cette cocarde est la marque distinctive des 48 000 hommes de la **Garde nationale** parisienne qui vient d'être créée, et dont **La Fayette** devient le commandant général, le 15 juillet 1789.

Trois jours après la prise de la Bastille

Dès le 17 juillet 1789, le maire de Paris, Jean Sylvain Bailly, demande à Louis XVI d'arborer cette cocarde tricolore et le 24 octobre 1790, l'Assemblée constituante décide que les vaisseaux de guerre et les navires de commerce porteront un pavillon avec les trois couleurs disposées en trois bandes verticales. Cela pour se différencier du pavillon néerlandais qui a les

mêmes couleurs, mais disposées à l'horizontale.

Le drapeau tricolore, emblème de réconciliation nationale

Il faut encore attendre quelques années pour que le drapeau ne prenne sa forme définitive, le 15 février 1794 (27 pluviôse an II), par décret de la Convention nationale: « Le pavillon national sera formé des trois couleurs nationales, disposées en trois bandes égales, posées verticalement, de manière que le bleu soit attaché à la gable du pavillon, le blanc au milieu, et le rouge flottant dans les airs. » On dit qu'il aurait été dessiné par Jacques Louis David (1748-1825).

Le drapeau tricolore disparaît sous les périodes de la Restauration, de 1814-1815 et 1815-1830. Mais le 30 juillet 1830, au lendemain des Trois Glorieuses, Louis-Philippe fait œuvre de réconciliation nationale en reprenant le drapeau tricolore qui reste l'emblème national de la France jusqu'à nos jours.

Le gouvernement provisoire de 1848 (24 février - 9 mai 1848) est un gouvernement autoproclamé de tendance républicaine mis en place arbitrairement après la révolution de février 1848, destiné à gérer provisoirement l'État français jusqu'à l'élection d'une assemblée nationale nouvelle, avec pouvoir constituant, qui établira un nouveau régime républicain pour la France. Le roi Louis-Philippe est contraint d'abdiquer en faveur de son petit-fils, le comte de Paris, Philippe d'Orléans, le 24 février 1848. Le même jour, dès 15 heures, la Deuxième République est proclamée par Alphonse de Lamartine, entouré des révolutionnaires parisiens. Vers 20 heures, un gouvernement provisoire est mis en place, mettant ainsi fin à la monarchie de Juillet. L'avènement de la IIe République, son existence fut de courte durée, jusqu'à la proclamation de Louis-Napoléon Bonaparte comme empereur le 2 décembre 1852 ; mais elle apporta des droits nouveaux aux citoyens, un vent de liberté, des progrès dans le domaine social.



Arrêté du 7 mars 1848 DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE RELATIF AU DRAPEAU
TEL QU'IL A ETE FIXE PAR LE DECRET DE LA CONVENTION NATIONALE DU 27
PLUVIOSE AN II

7 = 8 MARS 1848. — Arrêté relatif au drapeau national. (X, Bull. VI, n. 74.)

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le gouvernement provisoire,

Considérant que le drapeau de la France est le signe visible de l'unité nationale ;

Considérant dès lors que la forme du drapeau national doit être fixée d'une manière invariable,

Arrête :

Art. 1^{er}. Le pavillon ainsi que le drapeau national sont rétablis tels qu'ils ont été fixés par le décret de la convention nationale du 27 pluviôse an 2, sur les dessins du peintre David.

2. En conséquence, les trois couleurs nationales, disposées en trois bandes égales, seront à l'avenir rangées dans l'ordre suivant : le bleu attaché à la hampe, le blanc au milieu, le rouge flottant à l'extrémité.

Tous les ministres sont chargés de l'exécution du présent décret.

Les membres du gouvernement provisoire de la République française.

(Suivent les noms.)

Depuis 1905 les églises construites avant cette date sont bâtiments communaux mais certaines l'étaient devenues à la révolution et donc entraient dans le cadre du décret de 1848 .

Le pavoisement dépend des sensibilités du conseil municipal. Certaines églises portent encore la devise.

Ainsi en 1867, le peintre Hubert Clerget avait bien remarqué ce drapeau sur la tour de l'église de Guingamp et avait jugé utile de le dessiner. Quant est ce qu'il a été définitivement supprimé ?

L'église Saint Jean du Bally à Lannion possède, non pas un drapeau bleu blanc rouge, mais une girouette aux couleurs républicaines, récemment restaurée (2016) ; peut être que sa mise place date de ce décret de mars 1848 ?

ROLLAND Jean Paul Juillet 2021.

Mes remerciements pour leurs éclairages à : Michel Morel du manoir de Bodeillo en Bulat Pestivien ; Hyacinthe Desjars de Kerranroué.

Sources :

<https://books.google.fr> › book : Actes officiels du gouvernement provisoire dans leur ordre ...